



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRIRE

Direction régionale de l'industrie, de la recherche
et de l'environnement Rhône-Alpes
2 rue Antoine Charial
69426 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 44 00
Télécopie : 04.37.91.28.00
Mél : drire-rhone-alpes@industrie.gouv.fr

Division des contrôles techniques
Affaire suivie par Joël Darmian
Téléphone : 04.37.91.44.70
Télécopie : 04.37.91.28.01
Mél. joel.darmian@industrie.gouv.fr

DCT-S2-06-010-JD/JM

RECU le
13 JAN. 2006
Reçu le 13/11

LYON, le 11 janvier 2006

Le directeur régional de l'industrie,
de la recherche et de l'environnement

à

monsieur Philippe MARZOLF
président de la commission particulière
du débat public sur la politique des transports
dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien
26 boulevard Saint Roch
84000 AVIGNON

Objet : Débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc
languedocien

Réf. : Votre lettre du 14 décembre 2005

P. J. : 1

Monsieur le président,

Par lettre en date du 14 décembre 2005, vous avez souhaité des propositions sur
l'organisation du débat public relatif à la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc
languedocien.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous communiquer la contribution de la direction régionale
de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération très
distinguée. *et de mes sentiments les meilleurs.*

Le directeur,

Philippe GUIGNARD

Propositions des acteurs pour la préparation du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

ORGANISME :

Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes (DRIRE)

NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT :

GUIGNARD Philippe, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes

COORDONNÉES : 2 rue Antoine Charial, 69426 Lyon Cedex 03, tél. 04.37.91.44.00

ATTENTES ET OBJECTIFS DANS CE DÉBAT

Le débat doit couvrir tous les modes de transport (route, fer, fluvial, canalisations). Il doit faire ressortir les avantages et inconvénients de chacun d'eux et permettre d'esquisser des orientations sur leur évolution.

PROBLÉMATIQUES ET THÉMATIQUES DEVANT ÊTRE ABORDÉES AU COURS DU DÉBAT

- ▶ Ce débat devrait être l'occasion d'examiner des solutions permettant de privilégier des modes de transport plus propres, plus sécuritaires, plus économes en énergie et limitant les émissions de gaz à effet de serre.
- ▶ La qualité de l'air en Rhône-Alpes est préoccupante pour un certain nombre de paramètres dont le transport routier est une des origines principales (NOx, poussières) ; les bénéfices attendus du renforcement des normes en matière d'émissions du transport routier risquent d'être annulés si l'augmentation du trafic n'est pas maîtrisée.
- ▶ Les axes de transport desservent des zones industrielles dont certaines ont des activités potentiellement dangereuses (chimie, pétrochimie, nucléaire, ...) ce qui a deux conséquences dès lors que les infrastructures de transport des voyageurs et du fret sont communes ou proches :
 - les principaux axes de transport traversent à plusieurs reprises les zones de dangers de ces établissements, ce qui fait courir un risque aux voyageurs ;
 - au flux de transport « voyageurs » se cumule un flux de transport « marchandises dangereuses », ce qui fait courir un risque aux voyageurs qui empruntent ces mêmes axes.

- ▶ Les risques que comportent les différents modes de transport de marchandises dangereuses (route, fer, fluvial, canalisations) doivent être pris en compte dans la gestion de l'urbanisation au voisinage ainsi que pour la détermination des risques présentés par les installations industrielles desservies ou à proximité.

DOSSIER D'INFORMATION SOUMIS AU DÉBAT

Le dossier soumis au débat devrait comporter une présentation des différents modes de transport avec pour chacun, des informations sur les flux acheminés et sur les risques présentés.

OUTILS D'INFORMATION DU PUBLIC ET MODES DE DIFFUSION

L'information du public pourrait se faire par l'intermédiaire des différents médias et des administrations concernées.

Des dépliants présentant le débat et les enjeux pourraient être largement diffusés.

PARTICIPATION À LA DIFFUSION DES OUTILS D'INFORMATION

Des dépliants pourraient être tenus à la disposition du public dans le hall d'accueil de la DRIRE.

Une information pourrait être donnée sur son site internet.

MOYENS D'EXPRESSION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN PLACE – LIEUX ET HORAIRES DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Un site internet dédié au débat pourrait être mis en place afin de permettre au public de prendre connaissance du dossier et de s'exprimer.

Un dossier et un registre permettant de recueillir les commentaires et les propositions pourraient en outre être tenus à la disposition du public dans les préfectures et les sous-préfectures, voire dans certaines mairies.

Les réunions devraient se tenir de préférence en soirée par exemple dans les préfectures et sous-préfectures.

BESOINS EN INFORMATION, ÉTUDES, OUTILS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

La DRIRE pourrait disposer d'un exemplaire du dossier et d'un nombre suffisant de dépliants.

AUTRES SUGGESTIONS POUR L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU DÉBAT

Des contributions pourraient être demandées aux acteurs des différents modes de transport (route, fer, fluvial, canalisations) ainsi qu'à l'ADEME.